

Séquence n° 9. La France dans le monde depuis 1958

Introduction

- définition du sujet (termes et cadrage) :

La France sort affaiblie du second conflit mondial et, en 1958, elle est sur le point de perdre une grande partie de son empire colonial. Pourtant, lorsque, cinq décennies plus tard, le Président Jacques Chirac condamne l'intervention des États-Unis en Irak sans l'aval de l'ONU (mars 2003), il est suivi par l'Allemagne et la Russie et applaudi par une bonne partie de l'Assemblée générale des Nations Unies. Bien que la guerre ait tout de même eu lieu, le fait montre que la France ambitionne à nouveau de jouer un rôle de **puissance** au niveau européen et mondial, par le biais de sa politique étrangère. Reste à savoir dans quelle mesure cette prétention a été suivie d'effets. Après la guerre, la France peut-elle encore être une grande **puissance** ou bien doit-elle se résigner à n'être plus qu'une **puissance** moyenne ?

- problématique :

Comment la France a-t-elle tenté de restaurer sa **puissance** en Europe et dans le monde que ce soit au point de vue militaire et diplomatique, culturel et économique ?

- annonce du plan :

Nous verrons d'abord la politique étrangère de la France, puis les formes de la présence française dans le monde et enfin la place du pays dans les échanges européens et mondiaux.

Leçon n° 1. Les constantes de la politique étrangère et le rôle de la France dans les institutions internationales

Introduction

- définition du sujet (termes et cadrage) :

Prolongeant les avancées notables de la IV^e République, la Ve République tourne la page de l'empire colonial : la longue séquence de la colonisation prend fin pour l'essentiel en 1960. S'achève en même temps le cycle guerrier ininterrompu depuis 1939. De Gaulle définit alors une voie nouvelle : celle d'un pays qui n'est pas l'une des grandes puissances, mais dont la voix importe à l'équilibre du monde, qui aspire à jouer un rôle de premier plan en Europe (et grâce à l'Europe), qui a des ambitions mondiales, en partie assises sur l'expérience née du long passé national. Ces divers tournants permettent une plus nette affirmation des principes de la politique étrangère : l'ancrage dans le camp occidental, empreint de résistance à l'hégémonisme des Etats-Unis et d'une certaine culture de l'exceptionnalisme ; la participation à la construction européenne, non sans tension sur les objectifs ; une place de choix dans le concert des nations par la défense des acquis (comme le *siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU depuis 1945*), l'effort pour se doter des outils militaires de l'indépendance, la tentative de mener un *dialogue multilatéral*, le maintien d'une *sphère d'influence* en Afrique.

- problématique :

Comme ces pistes sont en partie tracées dès la IV^e République et qu'elles demeurent le cœur de la politique internationale des successeurs de De Gaulle – qui, comme lui, concentrent la décision en la matière –, jusqu'à quel point peut-on véritablement parler de constantes ?

- annonce du plan :

Nous verrons d'abord la France et l'Outre-mer, puis la France et les blocs et enfin la France et l'Europe.

1.1. La France et l'Outre-mer

1.1.1. La Communauté française

Dans le contexte de l'après-guerre, l'opinion française rejette toute mise en cause de l'empire colonial. Associé à la tradition républicaine qui croit à l'assimilation — qu'illustre la *départementalisation de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion en 1946* —, à la faiblesse de l'exécutif et à la cécité d'une partie des dirigeants et des colons, ce sentiment aide à comprendre l'impréparation du pays face à la vague décolonisatrice. Une politique de répression des mouvements nationalistes est menée par les gouvernements successifs : répression très dure de l'insurrection du 30 mars 1947 à Madagascar, non-application du statut relativement libéral de l'Algérie sous la pression des grands intérêts coloniaux, échec de la conférence de Fontainebleau de l'été 1946 avec le dirigeant communiste indochinois Ho Chi Minh et *début de la guerre d'Indochine à l'automne 1946*, conflit entre la France et le parti nationaliste tunisien « Néo-Destour » (violente répression en 1952 et emprisonnement du leader Habib Bourguiba), destitution du sultan marocain Mohammed V qui soutenait le mouvement nationaliste... Il faut attendre Pierre Mendès France pour voir la négociation peu à peu s'imposer (règlement de la guerre d'Indochine le 20 juillet 1954 avec les accords de Genève, autonomie interne de la Tunisie, première étape vers une indépendance qui sera acquise en 1956). Mais le début de la guerre d'Algérie, le 1er novembre 1954, ne laisse pas de place à la politique de négociation de Mendès France, qui est renversé le 7 février 1955. Le gouvernement suivant d'Edgar Faure privilégie lui aussi la politique d'ouverture sur le plan colonial (négociations avec la Tunisie, rétablissement du sultan du Maroc qui effectue un retour triomphal) poursuivie par le gouvernement Guy Mollet (accession à l'indépendance de la Tunisie et du Maroc, loi-cadre Defferre octroyant progressivement l'autonomie aux colonies d'Afrique noire). Mais ce dernier, hostile en Algérie à « la guerre imbécile et sans issue », ne peut éviter la guerre à outrance.

Revenu au pouvoir en 1958 grâce à la pression des militaires et des Français d'Algérie, de Gaulle appelle les Territoires d'outre-mer à devenir membres d'une Communauté française présidée par lui et préparant le chemin vers l'indépendance. En Afrique, seule la Guinée refuse, et accède immédiatement à l'indépendance. Les autres Territoires d'Afrique noire et Madagascar, deviennent membres de la Communauté, avant d'accéder à leur tour à l'indépendance en 1960 et d'être admis à l'ONU.

1.1.2. Le drame algérien

Concernant l'Algérie, de Gaulle laisse croire dans un premier temps qu'il va pacifier la colonie et la maintenir dans la France. Mais constatant que les musulmans du FLN et les ultras de l'Algérie française refusent l'assimilation, les premiers rejetant la « paix des braves », les seconds s'opposant aux réformes (plan de Constantine, collègue

électoral unique), il fait entériner en 1961 par référendum une politique d'autodétermination qui admet la possibilité d'une « Algérie algérienne ». Après le putsch des généraux d'Alger de 1961, il engage avec le FLN des négociations qui aboutissent aux *accords d'Evian signés en 1962*. L'indépendance de l'Algérie, est approuvée massivement par référendum, mais elle est rejetée par les irréductibles de l'Algérie française. Les violences perpétrées par l'Organisation Armée secrète (OAS) brisent les dernières chances de réconciliation entre les deux communautés et condamnent près d'un million d'Européens à fuir l'Algérie, préférant la « valise » au « cercueil ».

Dans le cas algérien (comme en *Egypte en 1956*), la France a voulu préserver des intérêts économiques et une influence stratégique au mépris du droit des peuples à la souveraineté et du cadre onusien créé en 1945, qui assure une gestion collective des conflits et privilégie avant tout les négociations diplomatiques. De Gaulle qualifie d'ailleurs l'ONU de « machin ».

1.1.3. Les relations ambiguës avec les DOM-TOM et les anciennes colonies

En 1962, il ne reste plus de l'ancien empire colonial français que quelques « confettis » correspondant aux départements et territoires d'Outre-mer (DOM-TOM) situés en Amérique, en Océanie et dans le Pacifique, où les revendications indépendantistes vont resurgir périodiquement. À partir des années 1960, de Gaulle a développé une politique de **COOPERATION** bilatérale avec les anciennes colonies devenues indépendantes, et y a mis en place un réseau complexe d'influences reposant sur une aide financière, technique, culturelle et militaire. Cette politique a été ultérieurement élargie à d'autres pays du Tiers monde d'Asie et d'Amérique latine, qui n'avaient pas appartenu à l'empire colonial français.

Après 1969, les présidents français ont continué de privilégier l'aide aux pays francophones d'Afrique, où la France est intervenue militairement à plusieurs reprises. En 1974, Valéry Giscard d'Estaing a inscrit la politique française à l'égard des pays en voie de développement dans le cadre du nouveau concept de dialogue Nord-Sud. Cette politique reprise et défendue en 1981 par François Mitterrand au Sommet de Cancún, impliquait que la diplomatie française se montrait favorable à un rééquilibrage plus équitable des relations entre pays riches et pays pauvres, fondé sur l'allègement de la dette du Tiers monde et l'avènement d'un nouvel ordre économique international (NOEI). En 1975, ont été signés les accords de Lomé (renouvelés ensuite), convention, à l'initiative de la France, organisant une large **COOPERATION** entre la CEE et de nombreux pays du Sud dits ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). En Afrique, la **COOPERATION** continue, souvent sous la forme d'interventions militaires (Kolwezi au Zaïre en 1978, Tchad en 1983, Rwanda en 1994, Côte-d'Ivoire en 2003). F. Mitterrand, malgré les discours (refus du **NEOCOLONIALISME**, aide subordonnée à la démocratisation dans son discours de la Baule en 1990), reste dans la continuité du général ; il approfondit aussi la **FRANCOPHONIE**.

Mais dans ces nouveaux rapports fondés sur une **COOPERATION** aux formes multiples, n'est cependant pas toujours absente la tentation **NEOCOLONIALISTE** c'est-à-dire la continuation de la domination coloniale dans des États indépendants par des moyens détournés (contrôle du pouvoir en place, maintien de l'ordre, exploitation économique). C'est une dérive reprochée à surtout à la **COOPERATION** militaire (la France « gendarme de l'Afrique »). Cela reste moins vrai pour la **COOPERATION** monétaire et financière (franc CFA) et la **COOPERATION** économique et culturelle (sommets africains et sommets de la **FRANCOPHONIE**). De plus, les rapports privilégiés que la France entretient avec son ancien empire colonial sont gravement menacés par la décomposition de l'Afrique noire et la persistance de l'intégrisme musulman (comme en Algérie). En novembre 2004, 9 militaires français sont tués en Côte d'Ivoire : on reproche à la France de soutenir les rebelles du Nord.

1.2. La France et les blocs

Malgré l'hostilité des communistes dès 1947, la France avait opté sous la IV^e République pour une politique de rapprochement avec les Etats-Unis : acceptation d'un secteur allemand et berlinois lors du partage du pays et de sa capitale (idem en Autriche), renvoi des ministres communistes, accord pour le plan Marshall (dont la France est le second bénéficiaire), *adhésion très ferme à l'OTAN en 1949* (on parle alors d'**ATLANTISME**), au Conseil de l'Europe (1949) et à l'UEO (1954). Mais déjà le gouvernement Guy Mollet (1956-1958) amorce un rééquilibrage, après la crise de Suez (1956), pour se dégager de la sujétion vis à vis des USA (visite en URSS et visite en Inde, chef de file des non-alignés). En 1958 encore, la France subit une condamnation internationale après le bombardement de Sakhiet (Maroc).

1.2.1. De Gaulle et la politique d'**INDEPENDANCE NATIONALE**

Pendant ses années de « traversée du désert » le général de Gaulle a rédigé ses mémoires qui ont révélé, s'il en était besoin, son souci unique et lancinant : celui de la grandeur de la France. Il est donc naturel que, revenu aux affaires en 1958, il se soit très vite attribué comme « domaine réservé » du président de la République, le soin des problèmes internationaux. Jusqu'en 1962, les problèmes coloniaux, notamment le drame algérien, l'empêchent de mener à bien comme il l'entend une vraie **politique de grandeur** nationale. C'est donc, surtout après les accords d'Évian, que le président de Gaulle applique son grand projet qui consiste à faire retrouver à la France une influence

perdue. Dans ce combat, le rival se trouve être la grande **puissance** du camp occidental, camp auquel appartient la France : les États-Unis, c'est contre leur hégémonie que de Gaulle bâtit sa politique internationale, diversifiant au maximum les alliances du pays. Refusant l'hégémonie américaine, de Gaulle a défendu une politique des « mains libres » : il a *retiré la France du commandement militaire intégré de l'OTAN le 7 mars 1966* (départ des troupes américaines du SHAPE, quartier général de l'OTAN en Europe situé à Saint-Germain-en-Laye, vers Mons en Belgique en 1967) et il a doté le pays d'une force de **DISSUASION NUCLEAIRE** (*bombe A en 1960*, bombe H et sous-marin Le Redoutable en 1968). Cette stratégie de défense est fondée sur la possession de l'arme atomique non pour l'utiliser, mais seulement comme moyen de riposte éventuelle à une attaque. De Gaulle a aussi mis en place les missiles du plateau d'Albion et les avions Mirage IV. Signalons cependant que cette contestation de la domination américaine n'amène pas de Gaulle à renoncer aux alliances de la France, celle-ci reste membre de l'Alliance Atlantique et, en 1962, lors de la crise de Cuba, de Gaulle, consulté par Kennedy, l'a assuré du soutien français en cas d'affrontement avec l'URSS. Pourtant de Gaulle ne cesse de contester tous les aspects de la politique des États-Unis, soit en critiquant depuis Phnom Penh (capitale du Cambodge) la guerre du Viêt-nam, soit en encourageant les Québécois à prendre leur indépendance par rapport à un Canada américanisé, soit enfin en exigeant, en 1965, le remboursement en or des dollars de la Banque de France.

L'indépendance par rapport aux États-Unis passe, pour le général de Gaulle, par un rapprochement avec les États du bloc communiste. Celui-ci se concrétise d'une part par la reconnaissance en 1964 de la Chine communiste mais surtout par un rapprochement avec l'URSS marqué par un voyage du président français à Moscou en 1966, voyage qui amorce une politique de **COOPERATION** économique entre les deux États. De Gaulle a aussi initié une politique d'ouverture et de **COOPERATION** en direction des autres pays communistes (trois voyages en Europe de l'est entre 1966 et 1968 dont un en Pologne) et des pays du tiers monde (9 voyages en Afrique, 4 en Amérique du sud, 2 au Proche et Moyen-Orient, 1 en Asie du sud-est). Pour maintenir le rang mondial de la France, tout en rivalisant avec les États-Unis, de Gaulle juge indispensable de faire de la France une grande **puissance** amie des peuples du Tiers monde, son rapprochement avec la Chine peut d'ailleurs être lu autant comme un indice de cette politique que comme une ouverture à l'Est. Il maintient sa politique de **COOPERATION** avec les États d'Afrique noire, lance une politique de rapprochement avec les pays arabes qui l'amène en 1967, lors de la guerre des Six Jours à prendre nettement parti contre Israël dont les habitants n'apprécient guère d'être traités de « peuple sûr de soi et dominateur ». Cette politique, assortie d'une aide financière relativement élevée, rend la France extrêmement populaire dans le Tiers monde.

1.2.2. La continuation de cette politique sous les successeurs de De Gaulle

De 1969 à 1991, la politique française à l'égard des deux blocs, en dépit de quelques infléchissements se manifestant par une certaine dérive atlantiste, a été préservée pour l'essentiel. Le soutien aux Américains est resté critique : F. Mitterrand rencontre six fois Reagan, mais refuse l'IDS (1983). La main tendue vers l'Est persiste (participation aux Jeux olympiques de Moscou en 1980, voyages en URSS de V. Giscard d'Estaing et F. Mitterrand, signature en 1977 d'une déclaration commune franco-soviétique). L'entente avec les pays arabes se poursuit, surtout après le choc pétrolier (J. Chirac en Irak en 1975). Avec François Mitterrand et, dans une moindre mesure, Valéry Giscard d'Estaing, les présidents ont des préoccupations davantage orientées vers l'égalité, la liberté ou la justice sociale. En 1975, Giscard d'Estaing organise la conférence de Paris où sont discutés la question du difficile dialogue Nord-Sud et les moyens de l'améliorer. François Mitterrand accentue ce rôle d'interlocuteur privilégié des pays du Sud et de défenseur des opprimés. L'appel de Mexico en octobre 1981 soutient les pays d'Amérique latine dans leurs combats démocratiques, égratignant par là même la mainmise américaine sur ce continent. Au sommet du G7 à Paris en 1989, il tente d'organiser un sommet Nord-Sud. Il souhaite également un allègement de la dette des pays du Tiers-Monde.

1.2.3. Les interrogations face à l'hégémonisme américain

Mais depuis l'effondrement de l'« ordre de Yalta » en Europe de l'Est à la fin des années 1980 et la disparition de l'URSS en 1991, la politique d'**INDEPENDANCE NATIONALE** initiée par de Gaulle se trouve remise en question, en particulier par rapport aux alliés américains qui veulent s'imposer désormais comme la seule grande **puissance** hégémonique mondiale, gendarme du monde. *En 1991, sous le second septennat de François Mitterrand, la France a accepté de s'engager militairement sous commandement américain dans la guerre du Golfe mais après maintes discussions.* Cet engagement a provoqué des remous puisque le ministre de la Défense de l'époque, Jean-Pierre Chevènement, a démissionné de son poste en signe de protestation. L'élection du gaulliste Jacques Chirac en 1995 n'a pas inversé cette tendance : vingt-six ans après la démission du général de Gaulle, la France réintègre le commandement militaire intégré de l'OTAN. La France s'est à nouveau engagée en Yougoslavie en 1999, dans une guerre menée par l'OTAN sous commandement américain (et en Afghanistan en 2001). Mais Jacques Chirac poursuit la tradition gaulliste d'**INDEPENDANCE NATIONALE** et reprend les essais nucléaires à Mururoa (Polynésie) en 1995-1996, ce qui lui vaut une impopularité dans de nombreux pays. À cette **puissance** atomique s'ajoute un armement conventionnel important (le Charles de Gaulle, porte-avion à propulsion nucléaire en

2001), des bases militaires à l'étranger (Djibouti) ainsi que des interventions dans certains pays (opération Turquoise au Rwanda en 1994, opération Licorne en Côte d'Ivoire en 2003-2004). *En 2003, J. Chirac et son ministre des Affaires étrangères Dominique de Villepin refusent l'engagement dans la guerre en Irak.* De plus, depuis la fin de la guerre froide, la France tente de promouvoir un ordre international plus juste fondé sur la paix, le multilatéralisme et la médiation de l'ONU : droit d'ingérence et intervention humanitaire en Somalie (1992), défense de la Palestine...

Aujourd'hui, la France s'interroge sur l'avenir de sa coûteuse force de **DISSUASION NUCLEAIRE** qu'il faut sans cesse moderniser. La revendication de l'Allemagne unifiée et du Japon qui aspirent à devenir membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, contribue à y affaiblir la position de la France. La fin des blocs lui ôte la possibilité de faire entendre sa différence et de contrebalancer l'hégémonie américaine. Elle est tenue à l'écart du processus de paix israélo-arabe parrainé par les Etats-Unis.

1.3. La France et l'Europe

1.3.1. Un rôle moteur de la France dans la construction européenne

C'est sous la IV^e République que sont posées les bases de la construction européenne, voulue par des Français (Schuman, Monnet, Pléven). Celle-ci passe par un rapprochement avec l'Allemagne (RFA), voulu d'abord par les chrétiens-démocrates du MRP mais aussi par les USA qui souhaitent redresser et réarmer l'Allemagne face à l'URSS. La France imagine donc un système européen permettant une coopération avec ses voisins continentaux et la mettant à l'abri d'un renouveau d'agressivité allemande. C'est la naissance de la CECA en 1950, unissant six pays européens (France, Italie, RFA, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg). Mais le projet de CED (Communauté européenne de Défense) divise les partis et ne sera pas ratifié par le Parlement français en août 1954 après une vigoureuse opposition conjointe des gaullistes et des communistes, les premiers ne tolérant aucun abandon de souveraineté nationale et les seconds condamnant un organisme qu'ils considèrent tourné contre l'URSS. Le gouvernement Guy Mollet relance la politique européenne avec l'approbation par le Parlement de deux projets : *les traités de Rome (signé le 25 mars 1957) instituant la CEE et EURATOM.*

De Gaulle poursuit l'œuvre engagée par ses prédécesseurs, tout en lui imprimant son obsession d'**INDEPENDANCE NATIONALE** qui va le mener à définir « l'Europe des patries » par opposition à une Europe supranationale. Rejetant toute idée de supranationalité et d'Europe fédérale, il a toujours subordonné la construction européenne au maintien d'une France forte et indépendante et s'est opposé à l'adhésion du Royaume-Uni considéré comme le « cheval de Troie » des États-Unis. Cette influence de la France au sein de la CEE se révèle bien avec la politique « de la chaise vide » lorsque de Gaulle refuse l'évolution vers le vote à la majorité qualifiée. En 1965, par le compromis de Luxembourg, il obtient que toutes les décisions importantes de la CEE continuent d'être prises à l'unanimité de tous les États participants. Rejetant toute idée d'intégration politique, il a strictement cantonné la construction européenne sur le terrain de la **COOPERATION** économique.

De 1958 à 1969, de Gaulle a appliqué loyalement le traité de Rome, tout en privilégiant le rapprochement franco-allemand (traité de l'Elysée le 23 janvier 1963 entre de Gaulle et Adenauer). Il a facilité l'ouverture de relations entre la CEE et les pays africains (Convention de Yaoundé de 1963). C'est la France qui pousse à la constitution d'une Europe agricole qui se dessine avec la création en 1962 de la PAC : celle-ci qui instaure la libre circulation des produits agricoles dans la CEE, le principe de la préférence communautaire et, surtout, une garantie des prix aux agriculteurs, permet des progrès décisifs de la CEE dans le domaine agricole, progrès qui profiteront essentiellement à la France et qui aideront grandement à sa modernisation agricole.

Après 1969, la France a continué de participer activement aux négociations qui ont abouti à l'élargissement de la CEE (passage de l'Europe des 6 à l'Europe des 15). Elle a accepté l'élection du Parlement européen au suffrage universel, l'intégration du franc dans le Système monétaire européen (SME). En 1986, elle a signé l'Acte unique, puis dans les années 1990, les traités de Maastricht et d'Amsterdam sur l'Union économique et monétaire. En janvier 2002, le passage à l'euro s'est finalement effectué dans un assez large consensus.

1.3.2. Une opinion publique divisée face à l'Europe

Mais la politique européenne divise l'opinion publique et la classe politique. *En 1992, le traité de Maastricht n'a été ratifié par référendum qu'à une courte majorité (51 %) alors que 80% des députés étaient pour.* En 1999, la campagne des élections européennes a apporté la confirmation que l'approfondissement de l'Europe est devenu un clivage politique important qui traverse les partis et divise profondément les deux familles de gauche et de droite. En 2000, le Sommet de Nice de l'Union européenne réuni sous la présidence française, n'est pas parvenu à relancer la construction européenne. *Le référendum du 29 mai 2005 sur la Constitution européenne a été un échec.*

Face à une opinion très divisée, la France ne joue plus le rôle moteur qui fut le sien dans la construction européenne confrontée aujourd'hui au double défi de son approfondissement et / ou de son élargissement, mais aussi à la montée en **puissance** d'une Allemagne réunifiée qui a cessé d'être un « nain politique » et a montré à l'occasion de la guerre en Afghanistan, qu'elle pouvait prendre des initiatives au niveau de la diplomatie mondiale.

Conclusion

- réponse à la problématique :

On le voit, la politique extérieure de la Ve République, qui se veut originale, parfois provocatrice, est marquée par la continuité. Elle se divise en deux versants distincts : d'abord une volonté d'indépendance et de **puissance** militaire symbolisée par le programme nucléaire mais aussi un souci de justice, de rapports Nord-Sud équitables, de paix... Cependant, cette politique peine à être réellement influente et doit souvent se contenter de n'être qu'un avis sans effet. Les déclarations intempestives du général de Gaulle sur le Québec, la politique israélienne et le Viêt Nam n'ont pas réussi à influencer sur le cours des événements. Militairement, la France reste une **puissance** de second rang, incapable de mener des opérations d'envergure hors de l'OTAN ou de l'ONU. La réduction des inégalités mondiales voulue par François Mitterrand n'a pas eu les effets escomptés. Quant à la défense de la paix, la France n'a pas pu empêcher le déclenchement de la guerre en Irak même si la situation actuelle tend à donner raison aux mises en garde répétées de la diplomatie française. L'influence de la France est globalement en recul dans certaines régions du monde auparavant plus réceptives. C'est le cas au Moyen-Orient et dans les pays arabes ainsi qu'en Afrique noire. Après l'implosion du bloc soviétique et l'émergence de « l'hyperpuissance » américaine, la France peine à retrouver une audience d'importance.

Elle compte aujourd'hui sur son rôle dynamique au sein de l'Union européenne et de l'ONU pour apparaître comme un acteur essentiel sur la scène internationale.

- ouverture du sujet :

Quelles autres formes prend la présence française dans le monde ?

Leçon n° 2. Les formes de la présence française dans le monde

Introduction

- définition du sujet (termes et cadrage) :

On peut ici évoquer, sans chercher l'exhaustivité, d'autres marques de la présence française dans le monde.

- problématique :

Au-delà du hard power, dont on vient de voir qu'il n'est plus un atout de poids pour la France, est-ce que le soft power permet au pays de rester une référence au niveau mondial ?

- annonce du plan :

Nous verrons les formes de la présence telles que la dilatation du territoire de la République à l'échelle du monde, les missions assumées par l'armée française à l'extérieur et l'espace linguistique et culturel que constitue la **FRANCOPHONIE** (institutionnalisée en 1970).

2.1. La France et les DOM-COM

2.1.1. Les « confettis de l'Empire »

Par la loi du 19 mars 1946, certaines colonies très anciennes ont acquis un statut comparable à celui des départements de métropole (avec un Conseil général et un préfet). Les 4 DOM (Département d'Outre-mer) témoignent de la politique d'assimilation tentée après 1945 dans une partie de l'Empire. Parallèlement, d'autres colonies sont dotées en 1946 d'une certaine autonomie (Polynésie, Mayotte, Wallis et Futuna...) : ces TOM (Territoire d'Outre-mer) sont remplacés par les COM (Collectivité d'Outre-mer) en mars 2003. De plus, depuis les accords de Nouméa (1998), la Nouvelle-Calédonie bénéficie d'une large autonomie avec option de passage à terme à l'indépendance (statut de Territoire à souveraineté partagée, TSP).

Les Départements et Collectivités d'Outre-mer constituent une présence française dans le monde entier : en Amérique (St-Pierre-et-Miquelon, Clipperton, Guadeloupe, Martinique, Guyane), en Afrique (Mayotte, La Réunion), en Océanie (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, Polynésie française), en Antarctique (TAAF, Iles australes, Terre Adélie). Avec ses « confettis de l'Empire », la France dispose d'un vaste espace maritime : s'ils ne comptent que 2,4 millions d'habitants et représentent exactement la même superficie terrestre que la métropole (550 000 km²), leur ZEE (Zone économique exclusive) s'étend sur près de 11 millions de km². Cet espace maritime est soumis à la souveraineté du pays côtier dans les limites de 200 milles marins (370 kilomètres) du rivage, selon la convention de Montego Bay (1982). Bien que le passage naval ou aérien y soit libre, seul cet État peut exploiter les ressources vivantes et minérales des eaux, sols et sous-sols marins de la zone.

2.1.2. L'importance des DOM-TOM pour la France

Ces territoires dont beaucoup se trouvent dans la zone intertropicale ont une activité essentiellement agricole tournée vers l'exportation à destination de la métropole. Ces régions sont très peu industrialisées et connaissent un fort taux de chômage, et les aides importantes n'arrivent pas à freiner l'exode vers la métropole.

Certains de ces territoires sont utilisés dans des buts scientifiques (Kerguelen, Terres australes), d'autres ont une justification stratégique, le tourisme représente maintenant une source de revenus importante (Réunion, Antilles). La France a utilisé l'atoll de Mururoa jusqu'en 1996 pour les expériences destinées à moderniser sa force nucléaire ; la Guyane accueille la base de lancement des fusées Ariane.

2.2. Les missions assumées par l'armée française à l'extérieur

Il est important de s'arrêter sur le rôle international joué par la France en son propre nom (Côte d'Ivoire aujourd'hui) ou celui de l'ONU (Kosovo) où elle est un membre permanent doté du droit de veto. Depuis l'automne 1997, l'Armée française est intervenue près de 30 fois en dehors du pays. Elle le fait de plus en plus souvent pour des raisons humanitaires en Asie et Afrique : évacuation ou sécurité de populations, aide alimentaire... Les opérations militaires se recentrent sur les terrorismes et les crises interethniques (Rwanda, Kosovo).

2.2.1. Le cadre des interventions militaires

De façon générale, la France entend conserver la capacité d'agir seule si ses intérêts nationaux ou ses engagements bilatéraux l'exigent. Au delà de ce principe fondamental, la France s'attache, autant que possible, à ce que toute intervention de ses forces armées à l'extérieur s'effectue dans le cadre d'un accord ou sous mandat d'une autorité internationale :

- accords bilatéraux de défense : de nombreux accords, conclus au moment des indépendances de l'Afrique francophone, comportent des clauses de solidarité, par exemple une clause de défense en cas d'agression extérieure. Ces accords ont pu amener la France à s'engager durablement dans un conflit, comme ce fut le cas dans le conflit frontalier entre le Tchad et la Libye. Actuellement, La France entretient des forces prépositionnées dans cinq pays africains (Sénégal, Côte d'Ivoire, Gabon, Tchad et Djibouti) pour l'exécution d'accords de défense.

- **COOPERATION** militaire : la **COOPERATION** militaire de sécurité et de défense est un élément important de la politique générale de **COOPERATION** et de développement, elle conforte par exemple la formation d'une structure de sécurité collective en Afrique (concept "Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix, RECAMP), appuie la rénovation des armées d'Europe centrale et orientale et contribue au développement de partenariats nombreux à travers le monde. Cette **COOPERATION** peut prendre la forme de missions d'expertise, missions de formation et d'évaluation, d'exercices conjoints, etc.... Ces actions relèvent du ministère de la Défense mais aussi du ministère des Affaires étrangères.

- interventions dans un cadre multilatéral : l'article 5 du Traité de l'Atlantique nord établit une solidarité entre les membres de l'Alliance Atlantique et peut amener la France à intervenir à l'étranger. Enfin, la France est membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, qui est la seule autorité internationale habilitée à décider de mesures de contrainte ou d'emploi de la force à l'égard d'un Etat, en dehors des actions de légitime défense individuelle ou collective. Les responsabilités internationales qui découlent de cette qualité l'amène à contribuer de façon significative aux actions militaires en faveur de la paix et du droit international sous mandat de l'ONU. En 2002, 13 500 militaires français étaient affectés à des opérations extérieures en application de résolutions du Conseil de sécurité ou dans un cadre multilatéral, notamment en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et en Afghanistan. Plus récemment, la France a été conduite à intervenir, sous mandat de l'ONU, en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo. Enfin, la France est appelée à participer aux opérations conduites au titre de la politique européenne de sécurité commune (PESC), politique dont elle est un des principaux artisans.

2.2.2. Les forces militaires déployées à l'étranger

Les forces armées françaises présentes à l'étranger peuvent être classées en deux grandes catégories, au regard des missions qui leur sont confiées :

- les forces dites prépositionnées (forces de présence) : au 1er juin 2002, 10 144 hommes étaient prépositionnés. En Afrique : 6 284 hommes (Côte d'Ivoire 560, Sénégal 1 150, Gabon 770, Djibouti 2 850, Tchad 954), en Allemagne (FFECSA) 3 192, dans l'océan Indien (ALINDIEN) 490, dans le Pacifique (ALPACI) 190

- les forces d'action extérieure (opérations extérieures - OPEX). Sous cette appellation générique sont regroupés deux types de forces, d'une part, des éléments d'intervention que les trois armées tiennent en alerte, selon des conditions précisées par l'état-major des armées, d'autre part d'éléments de renforcement déployés en fonction de l'évolution des crises et placés sous mandat international. Au 1er juin 2002, 12 627 hommes étaient en action extérieure : Ex-Yougoslavie 7 945, Afghanistan 4 200, Arabie Saoudite 182, Liban (FINUL) 234, Autres missions ONU 66 [Géorgie (MONUG), Israël (ONUST), Sinaï (FMO), Koweït (MONUIK), Ethiopie/Erythrée (MINUEE), RDC (MONUC), Sierra Leone (MINUSIL), Sahara Occidental (MINURSO)]

2.2.3. La France, deuxième vendeur d'armes dans le monde

Il est à noter enfin que la France est devenue le deuxième vendeur d'armes dans le monde, après les USA mais avant la Grande-Bretagne et la Russie. Cette bonne santé dément donc en partie les rapports officiels du ministère de la Défense français, qui évoquent régulièrement la participation de la France au désarmement. L'effort fait pour promouvoir à l'étranger les matériels de guerre français s'explique en fait aisément : ces ventes permettent à un large pans de l'industrie de subsister. Sans les exportations, la DCN (Direction des constructions navales, fabriquant par exemple sous-marins et porte-avions) et le GIAT (spécialisé dans les équipements terrestres : chars, véhicules blindés, canons, munitions), seraient déjà fermés, entraînant un désastre social dans de nombreuses villes. Faute d'accorder au ministère de la Défense des crédits d'équipement suffisant pour faire vivre ces entreprises. En attendant d'hypothétiques restructurations européennes dans les chantiers navals et l'armement terrestre, il faut donc exporter à tout prix, quitte à passer par pertes et profits quelques beaux principes moraux. Malgré un code de conduite européen qui se renforce depuis quelques années, la France continue à exporter et/ou à établir une **COOPERATION** militaire avec de nombreux pays, dont certains ne respectent pas toujours les Droits de l'Homme (Corée du Sud, Pakistan, Inde, Russie, Algérie...).

2.3. La **FRANCOPHONIE**

2.3.1. La langue et la culture françaises dans le monde

Depuis 1964 et la dénonciation du franglais (français mêlé de nombreux emprunts à l'anglais : week-end, break, snack, fast-food), on entend parler d'un déclin de la langue française (à peine 2 % des sites sur Internet) et on tente

de la protéger (quotas sur les radios, loi Toubon sur la traduction des termes étrangers, défense de l'**EXCEPTION CULTURELLE** dans les débats de l'OMC).

Toutefois, le français compte parmi les grandes langues de communication de la planète. Près de 119 millions d'hommes et de femmes dans le monde ont le français pour langue maternelle ou d'usage courant, 63 autres millions sont des francophones partiels et 82 millions de jeunes ou d'adultes apprennent le français, soit un total de 264 millions de personnes ayant le français en partage. 35 États l'ont comme langue officielle. Il est l'une des deux langues de travail à l'ONU, l'une des deux langues officielles du Comité international olympique, la seule langue universelle des services postaux, la langue principale de l'Union africaine.

Il est diffusé par la radio (RFI, 1982), la télévision (TV5, 1984) et 410 établissements français à l'étranger (233 000 élèves). L'Alliance française, association fondée en 1883 et soutenue par l'État pour défendre et promouvoir par des actions la culture française dans le monde, est présente dans 138 pays et emploie 5 000 professeurs dans 1 000 centres. 3250 villes étrangères ont un toponyme français (exploration ou colonisation : La Nouvelle-Orléans, Detroit, Libreville...).

2.3.2. L'Agence intergouvernementale de la **FRANCOPHONIE**

*Sous l'impulsion de trois chefs d'Etat africains, Léopold Sédar Senghor du Sénégal, Habib Bourguiba de Tunisie et Hamani Diori du Niger, les représentants de 21 Etats et gouvernements ont signé à Niamey, le 20 mars 1970, la Convention portant création de l'Agence de **COOPERATION culturelle et technique (ACCT)**.* Nouvelle organisation intergouvernementale fondée autour du partage d'une langue commune, le français, elle est chargée de promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres et d'intensifier la **COOPERATION** culturelle et technique entre eux. La convention de Niamey créant l'Agence indique que celle-ci doit être l'expression d'une nouvelle solidarité et un facteur supplémentaire de rapprochement des peuples par le dialogue permanent des civilisations. L'adhésion à la **FRANCOPHONIE** institutionnelle repose sur un certain nombre de critères, notamment le fait que l'Etat ou le gouvernement souhaitant y adhérer en fasse officiellement la demande. 50 Etats et gouvernements sont membres de l'Agence intergouvernementale de la **FRANCOPHONIE** :

- 10 en Europe (Albanie, Bulgarie, Communauté française de Belgique, France, Luxembourg, Macédoine, Moldavie, Monaco, Roumanie, Suisse)

- 28 en Afrique (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Congo RD, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie)

- 7 en Asie (Cambodge, Laos, Liban, Maurice, Seychelles, Vanuatu, Vietnam)

- 5 en Amérique (Canada, Canada Nouveau-Brunswick, Canada Québec, Dominique, Haïti)

Par ailleurs, 13 pays participent aux Sommets de la **FRANCOPHONIE** sans être membres de l'Agence. Le statut du français varie d'un pays francophone à l'autre. Le français a statut de langue officielle, seul ou avec d'autres langues, dans 29 d'entre eux.

L'Agence intergouvernementale de la **FRANCOPHONIE** mène des actions de **COOPERATION** multilatérale dans de nombreux domaines :

- Soutien des arts et de la culture notamment par la promotion et la diffusion du livre, par l'appui aux arts de la scène, aux marchés du spectacle et arts vivants, aux arts visuels.

- Soutien au cinéma et aux médias à travers l'appui à la presse écrite francophone, aux radios locales, au cinéma et à la télévision.

- Soutien de la démocratie et de la justice par le renforcement des institutions de l'Etat de droit (justice, corps législatifs...), par la promotion des droits humains et de la citoyenneté.

- Soutien au développement et à la solidarité : développement de proximité ; jeunesse ; femmes et développement ; renforcer le rôle des organisations non gouvernementales.

- Appui à la conception et à la formalisation des politiques économiques.

- Soutien à l'éducation et à la formation : éducation de base, formation professionnelle et technique, enseignement du français, alphabétisation en langues nationales, appui à la production locale de manuels scolaires.

- Appui aux stratégies et politiques nationales de développement durable en énergie et environnement ainsi qu'à la maîtrise des instruments dans ce domaine.

- Soutien au développement équilibré du français et des langues partenaires au sein de l'espace francophone.

- Appui à l'appropriation et l'usage des technologies de l'information et de la communication.

2.3.3. Les sommets de la **FRANCOPHONIE**

Depuis 1986, la France organise des sommets de la **FRANCOPHONIE** pour renforcer son rayonnement culturel. Les sommets rassemblent tous les deux ans les chefs d'Etat et de gouvernement. Neuf conférences (sommets) des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage se sont tenues : à Versailles (1986), Québec (1987), Dakar (1989), Paris (1991), Port-Louis (1993), Cotonou (1995), Hanoï (1997), Moncton (1999) et Beyrouth (2002). Le Sommet de Hanoï, qui a opéré la transformation politique et la modernisation des structures

francophones, a institué un secrétaire général élu par les chefs d'Etat et de gouvernement pour un mandat de quatre ans renouvelable. A Boutros Boutros-Ghali a succédé Abdou Diouf, élu secrétaire général en 2002. La **FRANCOPHONIE** a consolidé lors du Sommet de Beyrouth, le premier à se tenir en terre arabe, son rôle international et démontré sa capacité à compter parmi les instruments qui contribuent à maîtriser et à humaniser la mondialisation. La Charte de l'Agence de **COOPERATION** culturelle et technique, issue de la Conférence de Niamey de 1970, est le support juridique de l'institutionnel francophone. Elle est modifiée à Hanoi, en novembre 1997 pour devenir la "Charte de la **FRANCOPHONIE**".

Conclusion

- réponse à la problématique :

Comme on l'a vu dans ces deux leçons, le pays garde des atouts notables : diplomatiques (siège au Conseil de sécurité de l'ONU depuis 1945, UNESCO à Paris depuis 1960, second réseau d'ambassades et consulats, membre du G8, opposant à la politique américaine en Irak en 2003), militaires (bombe atomique depuis 1960, accords de **COOPERATION** avec 18 pays africains, bases à l'étranger, ventes d'armes), mais aussi culturels (**FRANCOPHONIE**, œuvres d'art, tourisme) et politiques (membre actif de l'Union européenne, DOM-COM, vaste ZEE).

- ouverture du sujet :

On pense aussi aux atouts industriels (Airbus, L'Oréal, LVMH, Danone, Renault, Total, Elf). Qu'en est-il exactement ?

Leçon n° 3. La place de la France dans les échanges mondiaux

Introduction

- définition du sujet (termes et cadrage) :

La France dispose d'une économie ouverte et réalise à elle seule 7% des échanges mondiaux, essentiellement avec ses partenaires de l'UE.

- problématique :

Qu'est-ce qui fait de la France la quatrième **puissance** économique mondiale ? Comment évolue sa place dans les échanges mondiaux ?

- annonce du plan :

Nous verrons sur quoi repose cette quatrième place dans l'économie mondiale, puis nous étudierons le cas de l'expatriation croissante et enfin celui de la première destination touristique au monde.

3.1. La quatrième **puissance** économique mondiale

3.1.1. Les bases de la **puissance** économique

Sa **puissance** à l'exportation repose sur ses multinationales (on parle d'**internationalisation des entreprises**), comme Danone, Renault, Total. Sa balance commerciale est largement excédentaire, c'est le deuxième exportateur agricole mondial et un gros exportateur de services. La France est le troisième pays d'accueil des capitaux étrangers, après les Etats-Unis et le Royaume-Uni, en raison de l'importance de son marché intérieur (64 millions d'habitants à haut niveau de vie), de sa main d'œuvre qualifiée et de sa place centrale en Europe.

3.1.2. Une **économie** très **extravertie**

La **puissance** économique de la France lui vaut sa participation au G8. Malgré une histoire heurtée de la balance commerciale – de 1959 à 1991, on comptabilise vingt et un soldes négatifs pour douze soldes positifs, puis on entre avec les années 1990 dans une phase durable d'accroissement –, le choix de l'ouverture opéré à la fin des années 1950 n'a jamais été remis en cause. Il se traduit par un accroissement continu de la part du commerce extérieur au sein du PIB : près de 9 % en 1958, près de 15 % en 1973, 23 % en 1992. Au total, l'économie française est désormais l'une des plus extraverties du monde, tant en matière d'investissements à l'étranger et d'accueil des investissements étrangers (premier rang en 1992, quatrième en 1995) qu'en matière d'exportations de marchandises et de services, pour lesquelles elle occupe au début des années 2000 respectivement les quatrième et deuxième rangs mondiaux.

3.2. La première destination touristique au monde

3.2.1. Le pays le plus visité

Avec 75 millions de touristes étrangers en 2002, la France est le pays le plus visité au monde. Elle dispose d'atouts importants : paysages variés (mer, montagne, campagne), un patrimoine riche et diversifié (villes historiques comme Paris, monuments comme la Tour Eiffel, sites comme le Mont Saint-Michel), carrefour important entre l'Europe du Nord riche et l'Europe du Sud attrayante.

3.2.2. Des formes variées et des retombées importantes

La France propose de nombreuses formes de tourisme : culturel, d'affaires (Paris 1^{ère} ville de congrès au monde), balnéaire, hivernal, tourisme vert, parcs d'attraction (Futuroscope, Eurodisney). Les retombées pour la France sont importantes : c'est un secteur dynamique et créateur d'emplois, c'est un facteur de rentrée de devises. Mais certains espaces sont dégradés par le tourisme, d'autres sont saturés (Alpes l'hiver, Côte d'Azur l'été).

3.3. Une expatriation croissante

3.3.1. Une population binationale de plus en plus nombreuse

En 2004 la population française établie hors de France inscrite s'élève à 1,25 million. Après une période de quasi-stabilité de 1984 à 1990, la population française immatriculée à l'étranger augmente fortement depuis 1991. En dix ans, de 1995 à 2004, elle a augmenté de 39,5%, soit un taux moyen de 3,3% par an. La statistique disponible distingue entre autres les Français détachés et les binationaux. Les Français détachés sont employés par une administration ou une entreprise française ou l'une de ses filiales avec, le plus souvent, une garantie de réemploi au

retour en France. Les binationaux sont les Français ayant aussi une autre nationalité, le plus souvent celle du pays de résidence. La population binationale s'accroît fortement entre 1984 et 2002 (+ 85 %). Sa part dans la population étudiée augmente, passant de 31% en 1984 à 46% en 2002. En revanche, la population détachée est divisée par 4 en un peu moins de vingt ans.

3.3.2. Des destinations variées

L'Europe occidentale et l'Amérique du Nord accueillent près des 2/3 de la population française expatriée en 2004 (11% en Suisse, 8% en Allemagne, aux USA et au Royaume-Uni, 7% en Belgique, 5% en Espagne et au Canada, 3% en Israël et en Italie). Chacun de ces pays compte entre 40 000 et 130 000 Français.

On relève en 2004 des évolutions très contrastées d'une région à l'autre : très fort accroissement en Afrique du Nord (+11,1%) et en Europe de l'Est (+7,1%) ; des accroissements significatifs en Asie-Océanie (+4,3%), en Afrique non francophone (+5,3%), moindre en Amérique du Nord (+2,7%) et au Proche et Moyen-Orient (+2,4%), mais ces évolutions restent très en deçà de celles constatées l'année précédente ; la population augmente faiblement en Europe occidentale (+1,7% contre +10,8% en 2003) ; elle baisse en Afrique francophone : -2,5% après une hausse de +4,1% en 2003. Il est difficile de tirer des conclusions définitives sur ces flux, car ils mêlent indistinctement tous types de population : étudiants, jeunes à la recherche d'un emploi, chercheurs, enseignants, techniciens, cadres d'entreprises.

Conclusion du chapitre

- réponse à la problématique :

Affaiblie par la perte de ses territoires d'outre-mer (1954-1962 surtout), par l'échec de l'expédition de Suez (1956) et par la prise en tenailles entre les deux Grands, la France tente alors de compenser cette perte par une implication dans la construction européenne.

De Gaulle, plus ambitieux (« La France n'est pas la France sans la grandeur »), veut donner au pays une place originale dans le monde, faite d'indépendance (**DISSUASION NUCLEAIRE**, refus d'alignement sur les États-Unis, retrait de l'OTAN, contacts avec Roumanie et Chine communistes) et de volonté d'influence (DOM-TOM conservés, **FRANCOPHONIE**, **COOPERATION** en Afrique, promotion du **dialogue multilatéral**). Cette politique est poursuivie jusqu'à J. Chirac (défense d'une mondialisation humanisée et du rôle de l'ONU, intercession en Afrique et en Palestine, condamnation de l'intervention américaine en Irak), mais les successeurs de De Gaulle, prenant notamment en compte le manque de moyens causé par la crise économique, renoncent à une politique du cavalier seul et resserrent les liens de la France avec l'Europe (traité de Maastricht proposé par Mitterrand, projet de Constitution européenne rédigé par un Français, V. Giscard d'Estaing). La France tente de concilier le cavalier seul (**DISSUASION NUCLEAIRE**, **FRANCOPHONIE**, défense de l'**EXCEPTION CULTURELLE** à l'OMC, voix critique à l'ONU) et l'intégration européenne qui s'accélère (euro, élargissement, projet de Constitution et d'armée européenne). Y a-t-il compatibilité ? La baisse régulière de son poids démographique (1 % de la population mondiale en 2000), voire son éloignement de la dynamique zone Pacifique la desservent et on parle de « déclin » français. Mais la France reste une « grande **puissance** moyenne » qui compte plus que son poids démographique.

Ce qui reste alors de plus original à notre pays n'est-il pas cette voix de la conscience qu'elle prétend toujours exprimer au monde, au nom des idéaux de liberté, égalité, fraternité issus de sa Révolution de 1789 ?

Fiche bilan - Séquence n° 9 : La France dans le monde depuis 1958

Notions de base :

INDEPENDANCE NATIONALE / ATLANTISME
DISSUASION NUCLEAIRE
COOPERATION / NEOCOLONIALISME
FRANCOPHONIE
EXCEPTION CULTURELLE

Notions secondaires :

puissance
politique de grandeur
sphère d'influence
dialogue multilatéral
internationalisation des entreprises
économie extravertie

Vocabulaire spécifique :

politique étrangère / politique extérieure
bombe A / bombe H / « parapluie nucléaire »
gaullisme
politique des « mains libres »
politique « de la chaise vide »
« pré carré »
fédéralisme / supranationalité
Communauté française
allègement de la dette
forces prépositionnées
conscription
franglais
Alliance française

Sigles :

OAS
OECE / OCDE
OTAN
DOM / TOM / COM / TSP
ZEE
TAAF
ACP
CFA
G8

Lieux clés :

Maastricht
Strasbourg / Bruxelles
Mururoa
Le Quai d'Orsay

Repères chronologiques sur le France et le monde :

1960 : Première bombe A française à Reggane (Sahara algérien) (février) ; lancement du paquebot France (mai)
1964 : La France reconnaît la Chine communiste (janvier) ; René Étiemble dénonce le « franglais »
1966 : Arrêt des essais nucléaires français au Sahara (février) ; retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN (mars) ; discours de De Gaulle à Phnom Penh contre les USA (septembre)
1967 : Lancement du sous-marin nucléaire Le Redoutable (mars) ; de Gaulle condamne Israël (guerre des Six Jours) (juin) ; de Gaulle au Canada : « Vive le Québec libre ! » (juillet) ; création du Concorde (décembre)
1968 : Bombe H française à Mururoa (Polynésie) (août)
1973 : Accords de Paris entre les différentes parties en conflit au Vietnam (janvier)
1975 : V. Giscard d'Estaing crée le G7 (juillet)
1977 : Vente du paquebot France (futur Norway) (octobre)
1985 : F. Mitterrand refuse de participer à l'IDS (mai)
1991 : La France participe à la guerre du Golfe (janvier)
1992 : Le commerce extérieur de la France représente 23% du PIB (9% en 1958)
1993 : La France fait reconnaître l'**EXCEPTION CULTURELLE**
1994 : Loi Toubon sur la langue française (avril)
1995 : Reprise des essais nucléaires à Mururoa (juin)
1996 : Loi de professionnalisation de l'armée (octobre)
1998 : La France championne du monde de football
2001 : Intervention de la France en Afghanistan ; le Charles de Gaulle, porte-avion à propulsion nucléaire
2003 : Refus d'intervenir en Irak (mars)

Repères chronologiques sur le France et l'Outre-mer :

1958 : Coup de force de l'armée en Algérie ; la France constitue la Communauté avec ses territoires d'Afrique noire (sauf la Guinée)

1960 : Douze territoires français d'Afrique accèdent à l'indépendance

1961 : Putsch des généraux à Alger

1962 : Accords d'Évian sur l'Algérie (juillet)

1963 : Convention de Yaoundé entre la France et les jeunes nations

1969 : Première conférence des États francophones

1970 : FRANCOPHONIE institutionnalisée (sommet de Niamey)

1975 : Accords de Lomé entre CEE et pays ACP (février)

1977 : Indépendance de Djibouti (Afrique de l'Est) (juin)

1983 : Intervention au Tchad contre la Libye (août)

1984 : Troubles indépendantistes en Nouvelle-Calédonie

1986 : 1^{er} sommet de la **FRANCOPHONIE** à Versailles (février)

1988 : Accords Matignon sur la Nlle-Calédonie (juin)

1989 : Sommet de la **FRANCOPHONIE** à Dakar

1990 : Discours de F. Mitterrand à La Baule sur l'Afrique et la démocratie (20 juin)

1994 : Intervient au Rwanda pendant le génocide (juin)

2003 : Accords de Marcoussis (France) entre Ivoiriens (janvier)

2004 : 9 militaires tués en Côte d'Ivoire (novembre)

2006 : Commémoration de l'esclavage

Repères chronologiques sur le France et l'Europe :

1960 : De Gaulle veut une Europe des États et non fédérale (septembre)

1962 : Création de la PAC ; Adenauer (RFA) rencontre de Gaulle à Reims (juillet)

1963 : De Gaulle repousse la candidature du Royaume-Uni à la CEE (janvier) ; signature du traité de coopération franco-allemand dit Traité de l'Élysée (22 janvier) ; politique française de la chaise vide à la CEE (juillet)

1966 : Compromis de Luxembourg sur la CEE (janvier)

1967 : Accord avec le Royaume-Uni et la RFA pour la construction de l'avion Airbus (septembre) ; 2^e refus français de la GB dans la CEE (novembre)

1968 : Etablissement du marché commun (1^{er} juillet)

1969 : Politique de la chaise vide à l'UEO (février)

1971 : G. Pompidou accepte la GB dans la CEE (mai)

1972 : Approbation par référendum de l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE (avril)

1974 : V. Giscard d'Estaing crée le Conseil européen (décembre)

1979 : Premières élections du Parlement européen au suffrage universel (juin) ; naissance du SME

1984 : F. Mitterrand et H. Kohl à Verdun (septembre)

1986 : Signature de l'Acte unique européen (février)

1992 : Référendum approuvant le traité de Maastricht

1993 : Entrée en vigueur de Maastricht (1^{er} novembre)

2005 : Rejet du Traité constitutionnel européen par référendum

2007 : Traité de Lisbonne

Documents de référence :

Discours du général de Gaulle à Alger (4 juin 1958) et à Mostaganem (6 juin 1958)

Discours de De Gaulle sur l'autodétermination en Algérie, 16 septembre 1959

Intervention de De Gaulle lors du Putsch des généraux à Alger, le 23 avril 1961

La coopération selon Georges Pompidou, discours à l'Assemblée Nationale, 10 juin 1964

De Gaulle et l'OTAN, conférence de presse du 21 février 1966

Note diplomatique sur le retrait de la France du commandement de l'OTAN, le 10 mars 1966

Discours de De Gaulle à Moscou (30 juin 1966), au Cambodge (1^{er} septembre 1966), contre Israël (juin 1967) et à Montréal (24 juillet 1967)

Extraits des *Mémoires d'espoir* de De Gaulle sur la politique extérieure en 1962, 1970

L'appel de Mexico de F. Mitterrand, le 20 octobre 1981

Discours de La Baule de F. Mitterrand sur l'Afrique, le 20 juin 1990

Déclaration de presse de F. Mitterrand, le 9 janvier 1991 lors de la crise du Golfe (extrait)

Discours à l'ONU sur l'Irak du Ministre français des Affaires Etrangères, 14 février 2003

Discours à l'ONU de J. Chirac sur l'Irak et la réforme de l'ONU, 23 septembre 2003

Problématiques :

Avec moins de 1% de la population du globe, la France est-elle encore une grande **puissance** ?

Comment continuer à exercer une influence mondiale alors qu'on n'est plus une **puissance** mondiale ?

Comment la France parvient-elle à garantir son **INDEPENDANCE NATIONALE** et à maintenir son influence mondiale face aux deux Grands et dans un contexte marqué par d'importants bouleversements politiques et économiques mondiaux ?

Comment la sortie de la France du commandement intégré de l'OTAN s'intègre-t-elle dans la détente internationale des années 1960 ?

La France et l'Afrique : partenariat ou **NEOCOLONIALISME** ?

La France est-elle un frein ou un moteur de la construction européenne ?

Jusqu'à quel point sa culture est-elle un facteur de **puissance** pour la France ?

Productions graphiques (schémas, organigrammes...)

